



DU MARDI 9 AVRIL 2019

Présents : Mmes DUREUIL-BOULLIER, LOPEZ, MILLAN, VALLERIE
MM. LAIGNEL, BÉNARD, DELAFOSSE, DUCLOS, LANDREIN

Pouvoirs : M. BRIBET donne pouvoir à M. BENARD

Absent excusé : Mme BOURDELLES - MM. GUIVARC'H, LE GRAND, LE TIRANT, POINTE

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MILLAN

La séance s'ouvre à 18h00 en présence de Madame GAILLARD-PRETI, trésorière de CAEN Orne et Odon.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 12 mars 2019 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (9 voix)

18h05 : arrivée de M. DELAFOSSE

DELIBERATIONS

1. Présentation du compte administratif 2018

➤ <u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	563 153,62 €
Recettes	639 249,44 €
Résultat de l'exercice	76 095,82 €
Excédent de clôture	524 332,55 €
➤ <u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	287 824,21 €
Recettes	288 960,79 €
Résultat de l'exercice	1 136,58 €
Excédent de clôture	384 194,00 €

M. le Maire quitte la salle. Monsieur DELAFOSSE, le plus ancien, fait procéder au vote du compte administratif.

Vote : adoption à l'unanimité des votants (9 voix)

2. Approbation du compte de gestion 2018

Mme GAILLARD-PRETI expose que le compte de gestion 2018 est en parfaite concordance avec le compte administratif.

Vote : adoption à l'unanimité (10 voix)

3. Affectation des résultats

➤ Affectation du résultat de fonctionnement :	
Recettes d'investissement - compte 1068 :	0,00 €
Excédent de fonctionnement affecté au R002 :	524 332,55 €

- Affectation du résultat d'investissement :
Excédent d'investissement affecté au R001 : 384 194,00 €

Vote : Accord à l'unanimité pour l'affectation de ces résultats au budget 2019 (10 voix)

4. Vote des Taux d'imposition

Pour le budget 2019, les taux proposés sont les suivants :

- Taxe habitation : 14.72 %
- Taxe foncière sur le bâti : 15.85 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 33.70 %

Ces taux qui ont permis de déterminer les recettes de la fiscalité restent inchangés afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

Vote : Accord à l'unanimité (10 voix)

5. Vote des subventions aux associations

Suite à la présentation du tableau concernant le compte 65 du budget primitif 2019, Monsieur le Maire demande le vote sur l'ensemble des subventions de ce compte.

Subventions autres que celles du Jumelage allemand Val Odon et du Comité d'animation

Pour : 10 voix

Subvention Jumelage allemand :

Le président de l'association Georges Laignel ne participe pas au vote d'où 9 votants. Pour : 9 voix

Subvention Comité d'Animation :

M. Delafosse ne participe pas au vote d'où 9 votants. Pour : 9 voix

6. Budget primitif 2019

Conformément aux nécessités de la gestion communale et aux propositions des différentes commissions, le budget 2019 est équilibré :

- En section de fonctionnement à 1 060 723 €
- En section d'investissement à 712 864 €

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité (10 voix)

7. Création et suppression de poste

M. Le Maire propose de modifier le tableau des emplois selon les propositions suivantes :

- suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 24/35^{ème} en CDD pour 5 mois

Vote : Accord à l'unanimité (10 voix)

8. Modification de la régie cantine garderie

Concernant la régie cantine, une délibération initiale avait été votée le 12 octobre 1990, puis modifiée le 6 novembre 2007 et le 14 octobre 2014.

M. le Maire propose une nouvelle modification pour autoriser :

- l'ouverture d'un compte DFT (Dépôts de Fonds au Trésor)
- modifier les moyens d'encaissement. Les nouveaux moyens d'encaissement prévus seront : espèces, chèques, virements, prélèvements, encaissements par carte bancaire.

Vote : Accord à l'unanimité (10 voix)

9. Projet convention de servitudes Enedis

La société TOPO ETUDES est chargée par l'entreprise ENEDIS de réaliser des travaux pour mettre en souterrain 2 câbles Haute Tension.

Les chemins concernés sont :

- chemin rural n°2 : 750 mètres pour raccorder le chemin du Pataras au chemin de la Petite Graille via le Pré d'Oisy
- chemin rural n° 19 ; 495 mètres pour raccorder les Grands champs à Tourmauville
- chemin rural n° 4 : 1017 mètres pour raccorder l'église à la déchetterie.

Le Conseil Municipal décide d'avaliser le projet, donne son accord et autorise M le Maire à signer les conventions de servitude.

Vote : Accord à l'unanimité (10 voix)

INFORMATIONS

Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme :	néant
Dépôt de déclaration préalable :	néant
Dépôt de permis de construire :	construction maison individuelle - Pré d'Oisy, lot 15 construction maison individuelle - Pré d'Oisy, lot 26 modification maison individuelle - Pré d'Oisy, lot 17

Informations

Une conférence sur l'Europe aura lieu le 23 avril 2019

Séance levée à 20h00

La secrétaire de séance
Isabelle MILLAN

Le Maire
Georges LAIGNEL

